

**RAPPORT**  
**DU**  
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**  
**SUR**  
**L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-HUITIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 1 (A/38/1)



**NATIONS UNIES**

New York, 1983

## Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

L'an dernier, dans mon rapport annuel, j'ai fait porter mes observations sur la façon dont les Nations Unies s'acquittent de leur premier devoir qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales et sur les moyens qui leur permettraient de mieux le remplir. Je suis heureux que mes suggestions aient été discutées en profondeur, tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité, qui a consacré beaucoup de son temps à les analyser dans le moindre détail. Il est clair, en effet, qu'il faut de toute urgence nous doter d'institutions internationales capables de faire face aux dures réalités de notre temps. Mais, en dépit de l'intérêt que l'Assemblée générale a manifesté pour mon dernier rapport annuel et de la volonté des membres du Conseil de sécurité de renforcer le rôle dudit Conseil et d'accroître son efficacité, les événements qui ont marqué l'année passée sont loin d'être encourageants. Plus que jamais, me semble-t-il, nous devons jeter ensemble un regard neuf sur certains des grands problèmes mondiaux. Car la question de fond demeure : comment élaborer et respecter un système efficace de sécurité internationale qui soit le complément indispensable de progrès futurs dans la limitation des armements et le désarmement ainsi que d'un nouvel effort, au plus haut niveau, pour renforcer la coopération économique internationale en vue d'assurer la croissance et le développement ?

Nombreux sont les problèmes en cours qui affectent la paix, la sécurité et la coopération internationales et qui réclament l'intervention d'un instrument central d'action concertée grâce auquel les gouvernements puissent maîtriser les conflits et leur trouver une solution. Malgré bien des efforts, 1983 a été, jusqu'à présent, une année de déboires dans la recherche de la paix, de la stabilité et de la justice, une année de déception pour ceux qui croient que les Nations Unies sont le meilleur outil international dont nous disposions pour atteindre ces objectifs. Convaincu que le multilatéralisme et l'internationalisme doivent cesser de décliner et prendre un nouvel essor, je me propose de centrer ce rapport sur certains des principes qui permettraient d'accroître l'efficacité de notre organisation en tant qu'institution politique.

\*  
\*   \*  
\*

Dans la Charte des Nations Unies, la priorité est claire : c'est de parer aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, toutes les nations et, en particulier, les membres permanents du Conseil de sécurité s'engageant à coopérer à cette fin dans le cadre des Nations Unies. Et c'est l'affaiblissement de cet engagement, plus peut-être que tout autre facteur, qui a conduit à la paralysie partielle de l'ONU, en tant que gardienne de la paix et de la sécurité internationales.

En outre, la tension Est-Ouest, lorsqu'elle vient se greffer sur les conflits régionaux et les exacerber, risque fort d'aggraver les destructions qu'ils entraînent et de rendre

plus menaçant le danger d'une extension des affrontements. Dans certains cas, le processus est allé si loin que des conflits régionaux sont apparus comme étant des guerres par procuration entre nations plus puissantes. En pareilles circonstances, on a tendance à éviter de recourir aux organes délibérants des Nations Unies, à les empêcher d'intervenir ou, pire encore, à s'en servir uniquement comme un lieu où polémiquer.

A tout moment, dans le passé, nous avons connu des situations régionales lourdes de dangers pour la paix internationale. A l'heure actuelle, par exemple, il existe des situations de ce genre en Asie du Sud-Est, en Afghanistan, en Amérique centrale, en Namibie et dans d'autres régions d'Afrique, notamment le Tchad, au Moyen-Orient et au Liban, à Chypre et en Iraq-Iran. Je traiterai plus en détail de la plupart de ces situations dans des rapports distincts soit à l'Assemblée générale, soit au Conseil de sécurité.

Certes, le Conseil de sécurité, pas plus d'ailleurs qu'aucun autre organisme international, ne peut espérer résoudre rapidement et dans tous les cas des situations de conflit international aigu qui peuvent mettre en jeu de profondes rivalités d'intérêt, tant entre les Etats directement intéressés qu'entre les membres du Conseil. Il a, cependant, en vertu de la Charte, l'obligation d'aider les parties à chercher des solutions aux différends internationaux. Mais, avant tout, il est de son devoir de garder à ce processus son caractère pacifique, afin de ne pas étendre les dangers que court la paix. Aussi profondément divisés soient-ils sur le fond d'une affaire donnée, les membres du Conseil de sécurité ont le devoir de trouver les moyens d'empêcher que la situation ne se dégrade, sans pour autant préjuger les modalités d'un règlement éventuel. De ce point de vue, la maîtrise des conflits est un élément fondamental de la responsabilité principale des Nations Unies qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Les Etats, quant à eux, et les autres parties aux différends internationaux ont pour première obligation de travailler, à tous les stades, avec le Conseil de sécurité et le Secrétaire général à la maîtrise des conflits dans les formes appropriées. Mais les parties ne seront disposées à coopérer avec l'ONU que si celle-ci fait la preuve qu'elle est un instrument de paix efficace et impartial. Telle est la condition essentielle pour que les Etats Membres prennent conscience que, en période de difficultés, ils peuvent compter sur les Nations Unies pour les aider à maintenir ou à restaurer le contexte de paix qui permet la recherche de solutions négociées aux problèmes fondamentaux, dans le cadre d'un ordre international rationnel et civilisé.

Outre la maîtrise des conflits, le principal objectif du Conseil de sécurité et, en particulier, de ses membres permanents devrait être d'adopter une attitude commune efficace face aux menaces potentielles à la paix et à la sécurité internationales et d'aider les parties en conflit, quitte, au besoin, à faire pression sur elles, à régler leurs différends par des moyens justes et pacifiques. Une attitude

concertée aurait, en effet, un immense pouvoir de persuasion morale et, si nécessaire, d'influence matérielle. C'est cette attitude face aux conflits importants que les auteurs de la Charte avaient sûrement à l'esprit. C'est elle qui pourrait largement contribuer à la mise en œuvre d'un système de paix et de sécurité internationales, destiné à se substituer à la course aux armements et aux conflits de toutes natures, militaires ou autres, et à écarter le risque d'une catastrophe finale. N'est-ce pas là, après tout, le fondement même de la Charte ?

Nous risquons, malheureusement, de finir par nous habituer à une situation bien différente. Trop souvent, les membres du Conseil de sécurité ont tendance à se diviser sur la question dont ils traitent et à redouter leurs réactions respectives, si bien qu'ils ne parviennent pas à s'entendre sur la façon de procéder. Lorsque nous cherchons les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, il nous faut donner la priorité à la cohésion et à la coopération de ses membres face aux menaces à la paix internationale. Il nous faut reconnaître que ces menaces sont trop graves pour ne pas l'emporter sur les divergences d'intérêt et d'idéologie qui séparent les Etats Membres. Le Conseil a pour fonction essentielle de prévenir les conflits armés et de chercher à les résoudre. S'il ne l'exerce pas, il ne jouera plus qu'un rôle marginal dans les questions majeures, jusqu'au moment où le monde pourrait payer, comme naguère, un lourd tribut pour n'avoir pas appris les leçons de l'histoire.

Cette analyse peut paraître utopique, mais elle vaut sûrement mieux qu'une ligne de conduite qui, par esprit partisan, risque de changer un conflit local en confrontation mondiale. En réalité, l'habitude d'adopter une approche concertée des problèmes de paix et de sécurité internationales pourrait conduire à une sage coopération politique, indispensable pour colmater les profondes brèches de la société internationale contemporaine et pour inverser la tendance dans des domaines aussi cruciaux que le contrôle des armements ou le désarmement.

Cette année, nous avons été témoins des efforts remarquables que le Conseil de sécurité a accomplis pour garder son unité et son réalisme sur des questions brûlantes. Je pense, en particulier, aux débats du Conseil sur la plainte du Nicaragua et sur la question de Namibie, qui ont montré qu'il recherchait, dans un esprit constructif, un accord sur des problèmes complexes et controversés. C'est là, à coup sûr, un pas en avant. Mais le pas suivant pourrait s'avérer plus difficile encore à faire, car il consiste à donner aux décisions du Conseil le soutien et l'impulsion nécessaires.

Nous devons, j'en suis convaincu, persévérer fermement dans l'effort que nous faisons pour passer des mots aux actes. Dans ces conditions, gardant à l'esprit les points de vue exprimés par les membres du Conseil de sécurité, j'ai, pendant l'année, tenu le Conseil pleinement informé des responsabilités qui m'ont été confiées et de mes efforts pour m'en acquitter. J'ai également commencé à prendre des dispositions, au sein du Secrétariat, pour être alerté, par avance, des problèmes qui peuvent surgir. Je serai heureux de travailler avec le Conseil en vue de nous doter d'une capacité plus large et plus systématique d'établir les faits dans les régions de conflit potentiel.

En ma qualité de secrétaire général, je suis le dépositaire de nombreuses injonctions qui me prescrivent d'agir au mieux, de rester en contact avec les parties et de présenter

des rapports sur des problèmes très divers que personne n'a pu résoudre. On adopte des résolutions qui prévoient parfois des rapports, lesquels servent de base à de nouvelles résolutions. Ce processus devient souvent un substitut à l'action et, à dire vrai, son antithèse. Encore une fois, je tiens à souligner la nécessité d'aborder les problèmes dans un souci de réalisme et d'efficacité politique. Je me félicite donc de la tendance qui se fait jour dans ce sens.

Il va de soi que mes collègues et moi-même suivons de notre mieux les questions importantes dont l'Organisation est saisie. Je ne peux, cependant, m'empêcher de penser que les décisions prises à leur sujet par les différents organes des Nations Unies méritent davantage. Comme je le disais l'an dernier, je crois qu'elles devraient être le commencement, non la fin, des préoccupations et de l'action gouvernementales. Il faudrait que la politique étrangère des Etats Membres intègre, beaucoup plus largement que ce n'est le cas aujourd'hui, un effort soutenu en vue de contribuer à la mise en œuvre des décisions des Nations Unies.

En ma qualité de secrétaire général, j'ai l'impression profondément déconcertante que, au moment où je m'évertue à résoudre tel ou tel problème, certains gouvernements semblent parfois attacher peu d'importance aux décisions à l'adoption desquelles ils ont eux-mêmes concouru aux Nations Unies. A l'inverse, il est fort encourageant de constater — comme je l'ai fait dans mes visites à de nombreuses capitales au cours de l'année passée — que la foi dans les buts et les principes de la Charte reste un thème dominant. Je voudrais ici répéter ce que j'ai déjà dit dans mon dernier rapport et y insister avec force : le premier pas qu'il faudrait faire dans la voie du renforcement des Nations Unies serait que tous les gouvernements renouvellent consciemment l'engagement qu'ils ont pris de respecter la Charte. Lorsque l'objectif est aussi vital et aussi difficile à atteindre que la préservation de la paix, n'est-il pas indispensable de s'accorder sur le but à atteindre et sur la direction à suivre ?

\*  
\*        \*

Il n'est pas de domaine où le renouvellement de l'adhésion aux principes de la Charte soit plus nécessaire ni plus étroitement lié à la survie de l'humanité que celui du désarmement et de la limitation des armements. La prévention de la guerre nucléaire reste, en effet, l'enjeu suprême de notre époque, car cette guerre constituerait l'ultime négation de toute l'entreprise humaine. Ce problème vital préoccupe profondément la communauté internationale tout entière, mais ce sont les deux grandes puissances nucléaires qui détiennent la clef de sa solution.

Les négociations bilatérales en cours sur la réduction des armes stratégiques et sur les forces nucléaires de portée intermédiaire ont une importance capitale, face aux effets déstabilisateurs du progrès technique et de la poursuite de la course aux armements. Il est à prévoir que l'atmosphère et l'issue de ces entretiens auront une influence décisive sur le climat général des relations internationales futures, aussi bien que sur les chances de réaliser des progrès dans d'autres secteurs du désarmement.

Le fait que, jusqu'à présent, ces négociations n'aient abouti à aucun résultat concret ne peut que nous causer à tous la plus vive inquiétude. Si elles devaient, en effet, échouer, nous pourrions être exposés, de nouveau, à une

escalade majeure dans la course sans fin aux armements. Un tel enchaînement ne manquerait pas d'alourdir le fardeau que l'insécurité et la déstabilisation font peser sur le monde.

La situation pourrait bien devenir quasiment irréversible si l'établissement de méthodes viables de limitation des armements est compromis par la mise au point de systèmes d'armes nouveaux et si les deux parties en présence, tentant de s'assurer un avantage militaire, déploient des armes stratégiques qui donnent à penser qu'elles essaient de se doter d'une capacité de première frappe. Plus aigu encore est peut-être aujourd'hui le problème des missiles de portée intermédiaire, qui pourrait atteindre un seuil critique si les négociations présentes ne portaient pas de fruit. Au-dessus de tout cela plane la menace à plus long terme de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique ainsi que de l'informatisation et de l'automatisation de la conduite de la guerre qui pourrait alors, le cas échéant, échapper totalement au contrôle politique.

Je ne doute pas que les dirigeants des deux camps sont conscients de ce que ces perspectives ont de sinistre et du besoin criant que nous avons de réaffirmer notre détermination à relancer les discussions de Genève. A cet égard, je pourrais me hasarder à observer qu'il n'y a pas, dans ce domaine, de véritable marchandage. Chacun semble résolu à répondre à toute avancée de l'autre, en égalant sa performance plutôt qu'en faisant des concessions.

Étant donné l'urgence de la situation, concernant en particulier les forces de portée intermédiaire, j'espère que les parties réfléchiront à la possibilité d'adopter des mesures transitoires qui laisseraient la porte ouverte aux négociations. Je rappelle, en outre, que des propositions de compromis prometteuses ont fait l'objet à Genève de discussions officieuses. Ce qu'il importe de garder à l'esprit, c'est que les négociations portant sur un système d'armes donné, destiné à éloigner telle menace particulière, sont indissolublement liées à la conception que l'on a de la menace globale et aux négociations intéressant les autres systèmes d'armes. Aussi faut-il absolument réduire la menace réciproque dans sa totalité en s'orientant vers des systèmes plus stables. La prorogation de l'observation mutuelle des limitations en vigueur pourrait aussi faciliter la prise en considération d'une nouvelle approche à plus long terme. Les restrictions qui, à l'avenir, pourraient être apportées aux améliorations qualitatives et à la modernisation des armements pourraient également fournir un utile sujet de discussion dans les deux secteurs des conversations de Genève. Le but doit être d'assurer, dans le maintien de la parité militaire et sous contrôle international efficace, une sécurité égale pour tous à des niveaux décroissants d'armements.

Je partage l'angoisse générale quant à la possible utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires et je me félicite des suggestions qui viennent d'être faites sur certains aspects importants de cette question. Je voudrais donc encourager fortement l'ouverture prochaine de négociations globales sur l'institution d'un régime pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Pour améliorer le climat actuel, il serait également souhaitable de donner une nouvelle impulsion aux discussions portant sur l'interdiction de la fabrication d'armes chimiques et sur la destruction des stocks existants. On a suffisamment travaillé à présent pour jeter les bases de cette convention tant attendue. En outre, je voudrais insister pour que l'on s'efforce à nouveau de conclure les négociations sur l'interdiction de l'ensemble des essais d'armes nucléaires. Cela contribuerait largement à arrêter la course aux armements nucléaires en empêchant leur amélioration qualitative. Toutes ces questions sont examinées en ce moment par le Comité du désarmement à Genève. En m'adressant à cet organisme plus tôt dans

l'année, j'ai exhorté ses membres à ne pas se laisser paralyser dans leur travail, qui est vital, par l'immobilisme constaté en d'autres enceintes.

En ce qui concerne les armes conventionnelles, la situation suscite une préoccupation croissante. Souvenons-nous que ceux qui sont morts à la guerre depuis Hiroshima et Nagasaki, et ils se comptent par millions, ont tous été tués par des armes classiques. Cette situation a eu des conséquences particulièrement nocives qui n'ont pas épargné les pays en développement, lesquels se sentent obligés de consacrer à leur défense une part croissante de leurs ressources au détriment souvent de leurs besoins essentiels. C'est, bien évidemment, le droit et le devoir de toutes les nations d'assurer leur propre défense. Mais les différends qui persistent ont tendance à provoquer des courses régionales aux armements et on ne peut ignorer plus longtemps les tensions internationales qui accompagnent la compétition pour les achats d'armes.

Dans le Document final de la session extraordinaire de 1978 sur le désarmement, l'Assemblée générale a demandé que des consultations aient lieu entre les principaux fournisseurs d'armes et les pays destinataires pour limiter les transferts d'armes conventionnelles, en vue de préserver la sécurité et d'instaurer la stabilité à un niveau plus bas d'armements. Aucune suite concrète n'a été donnée, jusqu'à présent, à cet appel. Je suggérerai donc que les deux gouvernements concernés examinent avec soin la possibilité de relancer les entretiens bilatéraux sur les transferts d'armes classiques qui ont été suspendus en 1978. La portée de ces entretiens pourrait éventuellement être élargie, peut-être dans le cadre du Comité du désarmement, de façon à englober les aspects multilatéraux et à assurer la représentation des acquéreurs aussi bien que des fournisseurs.

L'Organisation des Nations Unies, comme l'affirmait l'Assemblée générale dans les documents finaux des deux sessions extraordinaires consacrées au désarmement, a un rôle central à jouer dans ce domaine. Au cours de sa trente-septième session, l'Assemblée a adopté un nombre record de résolutions traitant du désarmement, dont plus de vingt portant sur les questions nucléaires. Elles sont révélatrices de la profonde inquiétude que la situation présente inspire à beaucoup de gouvernements. L'opinion publique mondiale proteste de plus en plus contre la menace d'extinction qui pèse en permanence sur l'humanité, dans un monde où, en dépit des progrès tant vantés de la science et des connaissances humaines, nous ne pouvons même pas assurer l'avenir de nos enfants. Dans ce contexte, je convie instamment tous les Etats Membres à apporter leur plein concours à la Campagne mondiale pour le désarmement des Nations Unies qui a été lancée à la seconde session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Dans un domaine où, jusqu'à présent, la polémique s'est donnée libre cours, cette campagne permettra à l'Organisation de diffuser dans le monde entier des informations objectives et de fournir ainsi à l'opinion publique les données factuelles sur lesquelles fonder solidement son analyse et son engagement constructifs.

\*  
\*       \*  
\*

Lorsque nous poursuivons ensemble les idéaux et les objectifs de la Charte, gardons-nous de perdre de vue la qualité du monde que nous cherchons à édifier et l'ultime raison d'être de toutes nos activités : l'être humain en tant qu'individu auquel la Déclaration des droits de l'homme reconnaît le droit à un ordre social et international tel que les droits de l'homme et les libertés fondamentales puissent y être pleinement respectés.

Au cours des années passées, on a vu s'affirmer la tendance à traiter des questions de droits de l'homme sous le signe de la coopération internationale. Outre les conventions internationales élaborées depuis la Déclaration, je voudrais mentionner les travaux de la Commission des droits de l'homme sur les exécutions arbitraires et sommaires et la tenue de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Toutefois, malgré les progrès accomplis sur le plan international, des violations flagrantes des droits de l'homme et des atteintes aux libertés fondamentales ont encore lieu dans bien des régions du monde. Le racisme et la discrimination raciale persistent sous différentes formes, notamment dans la politique totalement inacceptable d'*apartheid*. Beaucoup trop nombreux sont les réfugiés, les déracinés, les indigents, qui sont les victimes de conflits politiques.

Pour résoudre le problème des réfugiés, il faut éliminer ses causes politiques. En attendant d'y parvenir, divers programmes et opérations des Nations Unies ont fourni des secours d'urgence à beaucoup de réfugiés et de personnes déplacées et contribué quelque peu à alléger leurs souffrances. Mais cette action est manifestement insuffisante, malgré l'efficacité et le dévouement du personnel des Nations Unies qui la conduit. Les moyens dont dispose l'Organisation sont loin de correspondre aux besoins réels. J'espère donc sincèrement que les gouvernements, de même que les agences bénévoles, soutiendront davantage l'important effort humanitaire des Nations Unies.

J'attache la plus haute importance à la question des droits de l'homme et je crois qu'il m'appartient d'examiner, dans chaque cas précis, les moyens les plus efficaces d'intervenir. Tenant compte de la nature de ma fonction, et soucieux de procéder de telle sorte que je puisse obtenir des résultats concrets, j'ai pris contact avec divers gouvernements à propos des situations particulières concernant les droits de l'homme ou au sujet de cas individuels. Encouragé par la coopération qui m'a été offerte en de telles occasions, je suis déterminé à poursuivre mon effort.

\*  
\*   \*  
\*

Dans le Préambule de la Charte, les peuples des Nations Unies se déclarent résolus "à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande" et, à cette fin, "à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples".

Je suis persuadé que le progrès économique impressionnant que toutes les nations ou presque ont réalisé depuis la seconde guerre mondiale doit beaucoup à la coopération multilatérale que les Nations Unies ont contribué à mettre en œuvre et à développer. Cependant, des tendances et des événements récents, loin de renforcer cette coopération, marquent un net relâchement de l'effort. De fait, si l'on s'accorde, en général, à reconnaître les incidences de l'interdépendance économique due aux progrès de l'intégration dans les secteurs commerciaux, financiers et monétaires, on laisse passer les unes après les autres les occasions qui s'offrent d'aborder les grands problèmes qui se posent dans ce domaine. Il est hors de doute qu'aujourd'hui, plus que jamais, beaucoup de nations sont affectées, en bien ou en mal, par les tendances qui se manifestent ailleurs et par les décisions d'autrui. En outre, certains types de problèmes ne peuvent être traités que par la voie multilatérale ou à l'échelle mondiale. Cette évolution ne fait que renforcer la nécessité de disposer de mécanismes internationaux propres à mieux harmoniser les politiques nationales.

Les mesures unilatérales, prises sans tenir suffisamment compte de leurs répercussions sur les pays partenaires, conduiraient inévitablement à l'affaiblissement de la coopération économique, nuisant ainsi à la croissance et au développement mondiaux. Elles mèneraient au nationalisme économique dont nous avons pu juger les méfaits dans les années 30. Les conflits économiques laissés sans solution peuvent être, et sont d'habitude, un terrain propice au développement de tensions politiques dangereuses.

Accélérer le progrès économique des pays en développement est un impératif catégorique de notre époque. L'élimination de la pauvreté qui continue à sévir dans plusieurs régions du monde, doit demeurer, pour la communauté internationale, un devoir collectif. La satisfaction des besoins des pays les moins avancés et, plus généralement, des pays pauvres, requiert une attention particulière. Selon les prévisions, la population totale des pays en développement passera de 3 milliards d'hommes environ à quelque 5 milliards à la fin du siècle, soit dans moins de vingt ans.

Le ralentissement, voire l'arrêt du processus de développement qui s'est produit ces dernières années, doit être considéré comme un phénomène temporaire qu'il nous incombe d'inverser dans les années à venir. Dans l'immédiat, nous ne devons ménager aucun effort pour rendre les pays en développement moins vulnérables aux chocs extérieurs et pour les aider à atteindre à plus d'autonomie et de liberté d'action, tant par eux-mêmes qu'en coopération avec d'autres pays, développés ou en développement.

Parallèlement, il faut élever le taux de croissance des pays industrialisés. Les pays membres de l'OCDE comptent à eux seuls 32 millions de chômeurs, chiffre qui risque fort d'augmenter dans l'avenir immédiat. Il est inacceptable, économiquement et politiquement, qu'un fardeau aussi lourd revête un caractère structurel. Les investissements que ces pays doivent faire pour lutter contre le chômage, restructurer leur économie et répondre aux besoins des régions et des groupes sociaux défavorisés exigent une croissance plus rapide. Seraient améliorées, du même coup, les chances d'un accroissement des échanges commerciaux et d'un transfert de ressources des pays industrialisés vers les pays en développement. Des considérations du même ordre plaident en faveur d'une croissance forte dans les économies socialistes.

Dans les déclarations que j'ai faites récemment en diverses instances intergouvernementales, j'ai exposé mon point de vue sur les moyens d'assurer la reprise de l'économie mondiale et la relance du processus de développement. Avant tout, il faut agir sur le plan national pour remédier aux déséquilibres économiques et sociaux. A l'appui de ces efforts, il faut une action concertée entre nations et l'assistance d'institutions multilatérales. J'ai souligné, à cet égard, la nécessité de dégager des moyens financiers supplémentaires dans le cadre de politiques concertées de redressement économique mondial et d'étudier des réformes de fond dans les secteurs commerciaux, monétaires et financiers internationaux. En outre, il faut renforcer la coopération économique entre pays en développement.

La sixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est achevée récemment, a fourni aux gouvernements une précieuse occasion de s'opposer aux tendances négatives actuelles et de prouver qu'ils ont la capacité et la volonté d'agir de concert pour surmonter les difficultés. Cette importante conférence n'a malheureusement abouti qu'à des résultats sans commune mesure avec la gravité de la situation des pays en développement et les exigences de l'économie mondiale en général et elle n'a pas réussi à engager l'action concertée qui s'impose sur le plan international.

En négligeant dans une large mesure de saisir la chance qu'offrait la sixième CNUCED, on a avivé les tensions politiques que suscite une série de questions économiques. Il est regrettable que le souci de souplesse qui s'est manifesté, par exemple, aux réunions de Buenos Aires et de New Delhi n'ait pas rencontré un accueil comparable. J'estime, néanmoins, que le consensus réalisé à Belgrade sur plusieurs points particuliers pourrait s'avérer utile à condition de poursuivre le dialogue et de passer à l'action. Dans cette perspective et malgré les obstacles qui subsistent, nous devons faire en sorte que les pays développés et les pays en développement négocient plus activement, à un haut niveau politique, sur les problèmes qui se posent à long terme dans plusieurs domaines connexes.

Je vais aborder maintenant l'examen du rôle des Nations Unies en matière économique. Avec quelle efficacité l'Organisation s'acquitte-t-elle des responsabilités que la Charte lui a confiées ? Contrairement à ce que l'on croit parfois, elle a des réussites à son actif : elle a prévu et cerné les questions importantes qui allaient se poser; elle a mobilisé l'opinion publique; elle a étudié et analysé des problèmes cruciaux; elle a fourni, dans la mesure de ses moyens, une assistance directe; et elle a négocié des accords constructifs dans différents secteurs d'activité.

Les actions que le système des Nations Unies a menées dans le domaine économique et social et les résultats qu'il a obtenus sont multiples et importants. Grâce à un vaste réseau d'activités de coopération technique, les organisations du système continuent à aider les pays en développement à élaborer et à réaliser un grand nombre de projets concrets, depuis l'implantation de centres de soins de santé primaires jusqu'à la création d'institutions avancées de recherche et de formation agronomiques et techniques.

Cependant, je suis bien conscient qu'il reste beaucoup à faire pour accroître l'efficacité et la productivité du système et pour lui permettre de répondre à l'évolution des besoins. Un effort s'impose donc de la part tant du Secrétariat que des Etats Membres.

Je traiterai dans une autre partie de ce rapport de certaines questions relatives à l'amélioration de l'administration du Secrétariat. Il faut assurer une concertation plus poussée entre les organisations du système des Nations Unies, au niveau tant de l'analyse des principaux problèmes du développement et de la coopération économique internationale que de l'action sur le terrain.

Quant aux gouvernements, il importe qu'ils fassent preuve de plus de cohésion et de cohérence dans les positions qu'ils prennent au sein des différents organes intergouvernementaux. Un sens plus aigu des priorités dans les délibérations de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social permettrait d'étudier les problèmes avec plus d'efficacité. Il donnerait aussi davantage de poids aux résolutions. Fréquemment, ces résolutions aboutissent à la prolifération des institutions. Cela peut nuire à l'efficacité de l'action et alimenter la critique concernant le gonflement incessant de la bureaucratie. Il faut également améliorer les mécanismes et méthodes de négociation.

Nous devrions réfléchir aux mesures novatrices qui favoriseraient la pratique régulière de la coopération. A cet égard, il conviendrait, je tiens à le souligner, que le système des Nations Unies redouble d'efforts pour soutenir les initiatives que prennent les pays en développement en vue d'intensifier leur coopération par la mise en œuvre de mesures précises et concrètes.

Il nous appartient de saisir toutes les occasions de faire progresser le dialogue sur le développement, en renonçant, quand il le faut, aux pratiques ou aux méthodes traditionnelles qui peuvent être périmées, pour expérimenter de

nouveaux moyens de soutenir les Etats Membres dans leur effort collectif pour atteindre leurs objectifs communs.

\* \* \*

Aucune organisation ne peut réussir si sa structure administrative est lourde ou inadaptée à ses besoins réels. Au moment où certains reprochent à l'Administration des Nations Unies d'être pléthorique, politisée et ruineuse, il est nécessaire de bien comprendre sa nature et ses problèmes fondamentaux. Tout en sachant parfaitement que les critiques sérieuses sont en grande partie justifiées, je voudrais, en tant que chef de l'Administration de l'Organisation des Nations Unies, donner un bref aperçu des problèmes et des réalités devant lesquels nous nous trouvons.

L'Administration de l'Organisation des Nations Unies n'est pas comparable à l'administration d'un gouvernement national. Tout d'abord, l'Organisation compte 157 Membres, qui ont des conceptions fort différentes de l'administration. Par ailleurs, elle a moins de 38 ans d'existence, et d'une existence très mouvementée durant laquelle le nombre de ses Membres a plus que triplé et l'orientation de ses travaux radicalement changé. Le principe d'une représentation géographique équitable, qui est essentiel, ne manque pas de poser des problèmes considérables lorsqu'il s'agit d'organiser une fonction publique internationale cohérente. Enfin, le clivage qui apparaît souvent sur les questions administratives ou budgétaires entre les principaux pourvoyeurs de fonds, qui sont relativement peu nombreux, et les autres Etats Membres, qui sont majoritaires à l'Assemblée générale, est également source de tensions et de difficultés. Ces facteurs parmi d'autres rendent complexe et quelquefois exaspérante la tâche du Secrétaire général en tant que chef de l'Administration; en effet, bien que tous proclament leur attachement aux principes d'une administration internationale indépendante et objective, rares sont ceux qui s'abstiennent d'essayer de faire pression sur elle pour défendre leurs intérêts particuliers. Cela est particulièrement vrai en matière de personnel.

L'Article 97 de la Charte, en vertu duquel le Secrétaire général est le "plus haut fonctionnaire de l'Organisation", ne donne aucune indication précise sur les fonctions que ce titre recouvre, ni sur les limites qu'il convient de leur assigner, face à celles qu'assument d'autres organes principaux, particulièrement l'Assemblée générale. Je ne m'appesantirai pas ici sur les divers domaines où ce manque de précision pose des problèmes.

L'Assemblée générale a, bien entendu, la prééminence. Elle nomme le Secrétaire général en vertu de l'Article 97. Elle détient les pouvoirs budgétaires (Article 17), peut discuter "toutes questions... se rapportant aux pouvoirs et fonctions d'un organe quelconque" (Article 10) et fixer des règles pour l'administration du Secrétariat (Article 101). En d'autres termes, l'Assemblée établit le cadre législatif général à l'intérieur duquel le Secrétaire général s'acquitte des fonctions exécutives que la Charte lui confère. Le problème est qu'il n'y a pas de démarcation nette entre le législatif et l'exécutif. De ce fait, il peut arriver que le Secrétaire général soit gêné pour lancer et pour mener à bien, conformément à la Charte, des politiques cohérentes de recrutement, d'administration et de gestion du Secrétariat.

Ainsi, s'agissant des questions de personnel, on peut considérer que la répartition des fonctions prévue par la Charte perd de sa netteté si des autorités autres que le Secrétaire général sont habilitées à prendre des décisions concernant tel ou tel fonctionnaire ou à engager un fonctionnaire ou une partie du personnel. Il en va de même des directives de plus en plus détaillées que l'Assemblée générale a publiées ces dernières années en matière de

recrutement, même si elles ne font que traduire la déception que celle-ci éprouve devant l'incapacité ou la lenteur de l'Administration à atteindre les objectifs fixés dans des directives antérieures et plus générales concernant la répartition du personnel par origine géographique, par sexe, par langue et par âge. Je n'ai pas l'intention de soulever des objections constitutionnelles ou juridiques à ces directives détaillées, mais il n'en demeure pas moins que des instructions rigides risquent d'aller à l'encontre des buts politiques et administratifs recherchés et de ne pas être toujours propices au bon fonctionnement ou à l'efficacité de l'Administration de l'Organisation. Je citerai à cet égard la décision récente qui a limité le pouvoir, jusque-là incontesté, du Secrétaire général de promulguer, dans le Règlement du personnel, des dispositions distinctes des articles du Statut du personnel édicté par l'Assemblée générale.

Une autre conséquence, peut-être involontaire, de cette situation est qu'il devient de plus en plus difficile d'élaborer un programme efficace d'organisation des carrières. Un tel programme, que je considère comme essentiel, tant pour permettre au Secrétariat de fonctionner dans le futur que pour stimuler et encourager le personnel aujourd'hui en place, suppose une grande souplesse dans la conduite d'une politique active du personnel. La tendance actuelle semble nous pousser en sens inverse.

La Charte est muette quant aux fonctions financières ou budgétaires formelles du Secrétaire général, bien que le règlement financier et d'autres décisions de l'Assemblée générale lui assignent des fonctions substantielles dans ce domaine. La plus importante de ces fonctions est peut-être celle qui consiste à établir, pour chaque exercice financier, le projet de budget-programme sur lequel l'Assemblée générale se prononce en dernier ressort. Le Secrétaire général doit conserver l'autorité nécessaire pour maintenir l'intégrité financière de l'Organisation et sauvegarder la notion de Secrétariat unifié. A quelques mineures exceptions près, cette nécessité a été largement reconnue. Il est inévitable que, au cours de la procédure d'adoption du budget, des divergences de vues apparaissent de temps à autre entre le Secrétaire général et la Cinquième Commission ou le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. C'est là chose parfaitement normale; il n'y a rien à redire à ce que le Secrétaire général défende ses propositions avec énergie et objectivité avant d'appliquer loyalement toutes décisions que l'Assemblée peut décider de prendre.

En ce qui concerne la structure du Secrétariat, qui est déterminée par le budget, il existe des restrictions très considérables à la liberté d'action du Secrétaire général. Une tendance mérité, notamment, d'être mentionnée ici; je veux parler de celle qui consiste à créer des unités plus ou moins autonomes pour exercer certaines fonctions, organes qui ne sont pas clairement soumis à l'autorité du Secrétaire général. Cette tendance soulève de graves questions de responsabilité et d'autorité administratives et peut ne pas être toujours entièrement compatible avec la notion d'un Secrétariat unifié faisant travail d'équipe sous une direction unique.

Par ailleurs, la structure administrative interne du Secrétariat mérite un examen critique. Usée par près de 40 ans de service, elle a besoin d'être révisée avec soin pour pouvoir satisfaire avec une efficacité accrue les besoins d'une organisation devenue plus vaste, plus complexe et plus décentralisée. A cette fin, j'ai récemment institué un groupe consultatif de haut niveau sur la réforme administrative, chargé de recenser les questions et les domaines qui appellent des modifications ou des réformes.

Très souvent, je me trouve pris entre les directives de l'Assemblée générale, les intérêts du personnel et les

impératifs d'une administration rationnelle et efficace prévue par la Charte. Je suis convaincu qu'il est dans l'intérêt général que nous agissions de concert, pleinement avertis des difficultés pratiques de l'entreprise mais poursuivant un même objectif : renforcer le Secrétariat et l'Administration.

C'est là, sans aucun doute, une tâche redoutable, compliquée par l'accumulation de 38 ans d'expérience, de développement et d'évolution. Je compte donc, l'année prochaine, donner la priorité à un examen et à une évaluation en profondeur de l'Administration, dans le dessein de l'améliorer. Mais ce serait manque de franchise de ma part que de ne pas poser ici la question qui souvent me vient à l'esprit : Le Secrétaire général a-t-il encore, en fait, une autorité suffisante pour assumer ses responsabilités de chef de l'Administration de l'Organisation des Nations Unies ?

\* \* \*

Trente-huit années après la seconde guerre mondiale, il semblerait que la marche vers l'instauration d'un ordre international efficace, pacifique et plus équitable se soit ralentie et que le désir de mettre en place des institutions internationales adaptées aux réalités et aux dangers de notre époque ait perdu de sa force. La volonté politique d'y parvenir, au sens le plus noble du terme, s'est dissipée dans des rivalités, des affrontements et des conflits divers. La foi en un avenir commun s'est largement perdue au milieu de l'angoisse qu'inspirent les divisions du présent. Des intérêts nationaux à courte vue, des peurs et des ressentiments ancestraux et des désaccords idéologiques ont obscurci la vision de la Charte. La volonté de surmonter les divergences paraît faible ou inexistante dans la plupart des situations conflictuelles, tandis qu'à l'autre extrémité du spectre les affaires du monde semblent désormais dominées par des préoccupations de sécurité nationale ou conçues comme une lutte sans issue entre des forces idéologiques massives, bien éloignée de la nouvelle communauté internationale éclairée qu'envisageait la Charte. A cet égard, la tragédie de l'avion de ligne coréen qui vient d'être abattu et les très graves questions qu'elle soulève illustrent dramatiquement la nécessité urgente de communications plus ouvertes et plus faciles entre les parties dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière afin de créer un environnement tel que l'usage de la force y soit inconcevable.

Il est vrai que nous avons traversé une période qui a vu le monde changer radicalement : transformation géopolitique, progrès technique, révolution dans la nature et les dimensions de la guerre. C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire de revenir à la sagesse politique et à la perspicacité de l'immédiat après-guerre, et non pas de s'en écarter. Peut-on véritablement croire qu'un monde régi par l'équilibre nucléaire, un monde où l'on dépense 800 milliards de dollars par an en armements et où une grande partie de la population vit dans le dénuement et avec bien peu de raisons d'espérer, peut-on croire que ce monde soit sur la bonne voie ? Pourtant, le paradoxe veut qu'aujourd'hui, tout au moins, l'ONU qui fut instituée pour traiter de ces problèmes soit trop souvent tenue à l'écart de beaucoup de questions importantes.

Nous vivons, actuellement, une époque où l'on s'interroge sur la valeur de la diplomatie multilatérale et où les institutions internationales ne fonctionnent pas comme elles étaient censées le faire. Leur moteur marche et leurs roues tournent, mais elles n'avancent pas comme elles le devraient. Cela vaut pour les Nations Unies comme, à des degrés divers, pour les organisations régionales et pour de nombreux organismes et groupements internationaux. Or il n'est pas évident que la diplomatie bilatérale ou les actions unilatérales combrent, dans la plupart des cas, cette lacune

en assurant la coordination des politiques nationales qui est indispensable à la stabilité de demain et sert l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale. Nous devons trouver le moyen de remettre la machine en mouvement, faute de quoi nous risquons d'être pris, immobiles et à découvert, dans une nouvelle tempête internationale trop violente pour que nous puissions y résister.

Qu'il me soit permis, toutefois, de mentionner ici une source de réel encouragement. C'est la Présidente du septième Sommet des non-alignés, le premier ministre Indira Gandhi, qui l'a peut-être le mieux concrétisée lorsqu'elle a proposé, pour renforcer l'ONU, de réunir les chefs d'Etat ou de gouvernement pour qu'ils portent ensemble un regard nouveau sur certains des grands problèmes du monde. En ce moment critique des relations humaines, il est encourageant de constater que le mouvement des pays non alignés s'est fait le protagoniste de l'approche multilatérale et des buts et principes de la Charte. Au demeurant, ce point de vue n'est nullement l'apanage du mouvement des non-alignés. Au cours de mes rencontres avec beaucoup de dirigeants du monde entier, j'ai été frappé par leur désir manifeste de voir les Nations Unies fonctionner comme elles devaient le faire.

Aussi est-il paradoxal que nous devions faire l'expérience, que je crois seulement provisoire, de la fragmenta-

tion et de l'érosion de la tentative historique d'édifier un système international susceptible d'apporter à toute l'humanité la paix, la sécurité, la stabilité et la justice. Si, à court terme, le monde peut s'en dispenser, à long terme, un tel système, qui serait le fruit d'un effort politique conscient de tous les Etats, est indispensable si nous voulons éviter un chaos et une catastrophe d'une ampleur sans précédent. Or, aujourd'hui, nous assistons, au contraire, à l'effondrement de nombreux accords conclus au fil des ans à l'issue de négociations ardues et laborieuses. Il est absolument vital d'inverser cette tendance et de renforcer nos institutions internationales, non seulement pour faire face à des problèmes conflictuels immédiats, mais aussi pour construire un cadre de vie durable pour les générations futures sur notre planète surpeuplée.

*Le Secrétaire général,*



Javier PÉREZ DE CUÉLLAR



---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---